

Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) / COVID-19

Informations préliminaires

Montréal et Québec, 28 avril 2020

Le premier ministre Trudeau a annoncé la conclusion d'une entente avec les provinces canadiennes pour partager les coûts totaux pour faciliter la mise en œuvre d'un nouveau programme d'aide aux petites entreprises pour le paiement du loyer commercial. Ce programme réduira jusqu'à 75% les loyers commerciaux pour les petites entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières en raison de la COVID-19. Le paiement des loyers commerciaux n'étant pas une compétence fédérale, ce sont les gouvernements provinciaux et territoriaux qui devront veiller à l'application des réductions de loyer.

Les entreprises visées par le programme (les « **Entreprises admissibles** ») sont celles qui :

- paient **moins de 50 000 \$** par mois en loyer et qui ont temporairement interrompu leurs activités en raison de la COVID-19; ou
- dont les revenus pour la période antérieure à la COVID-19 ont **diminué d'au moins 70 %**.

Ce soutien sera également offert aux organismes à but non lucratif et aux organismes de bienfaisance.

Ce nouveau programme fédéral comprendra une combinaison de prêts et de prêts à remboursement conditionnel, offerts aux propriétaires d'immeubles commerciaux hypothéqués. Essentiellement, un prêt du gouvernement fédéral couvrira 50 % des trois loyers mensuels payables par les Entreprises admissibles en avril, mai et juin 2020.

Le prêt accordé sera radié et converti en subvention par le gouvernement fédéral si les propriétaires d'immeubles hypothéqués acceptent de réduire d'au moins 75 % le loyer des Entreprises admissibles pendant les trois mois visés. Cela sera fait en vertu d'un accord de remise de loyers qui prévoira qu'aucune Entreprise admissible ne pourra être expulsée durant la période visée par l'entente. L'Entreprise admissible couvrirait le reste du loyer autrement payable, soit jusqu'à 25 % du loyer.

Nous nous attendons à ce que l'aide aux termes de ce nouveau programme soit disponible d'ici le milieu du mois de mai. Le gouvernement fédéral prévoit diffuser plus de détails sous peu. Nous assurons une veille et vous communiquerons de plus amples informations dès leurs disponibilités.

Renseignements supplémentaires

Notre cabinet a à cœur les succès de ses clients et est sensible aux impacts négatifs pour ceux-ci qui découlent de la crise actuelle. Morency compte sur une équipe d'avocats et notaires chevronnés pour répondre à vos questions sur les enjeux juridiques découlant de cette crise en matière de droit des affaires, d'emploi, de fiscalité et de litige. Nous sommes là pour vous aider à gérer au mieux les effets de cette pandémie et pour trouver avec vous les solutions qui permettent une sortie de crise de la meilleure façon possible dans les circonstances. N'hésitez surtout pas à communiquer avec nous.